

VILLE DE PARIS
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ET DE L'EMPLOI
Service de la transition écologique et solidaire
Bureau de l'entrepreneuriat social

**CONSULTATION POUR L'OCCUPATION DE LOCAUX
RESSORTISSANT AU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE PARIS,
SITUÉS AU SEIN DE LA MAIRIE DU 20^e ARRONDISSEMENT - 6
PLACE GAMBETTA 75020 PARIS**

Date et heure de remise des plis : 15 septembre 2025 à 23 :59

La Ville de Paris a reçu de la part d'une association une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation, à compter du 2 janvier 2026, de locaux ressortissant à son domaine public, situés au sein de la mairie du 20^e arrondissement.

L'association veut y animer une « Résidence Accessibilité » qui vise à accueillir des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) engagés en faveur des personnes en situation de handicap, et de l'accessibilité universelle. Cette résidence doit permettre d'héberger et d'accompagner des structures œuvrant pour une meilleure accessibilité dans l'ensemble des aspects de la vie quotidienne et de la citoyenneté des habitantes et des habitants.

En application de l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la Ville propose à quiconque ayant un projet d'occupation de cet emplacement pour des activités économiques de déposer un dossier au plus tard le 15 septembre 2025 à 23 heures 59 minutes. Tout dossier reçu au-delà de cette échéance sera rejeté.

Ces locaux se composent des espaces suivants :

- bureau 203 : 13,89 m²,
- bureau 204 : 14,45 m²,
- un petit espace cuisine : 8,5 m²,
- bureau 205 : 14,5 m²,
- salle Cambodge : 56,9 m²,
- salle 210 et 211 : 1 bureau = 9,8 m² et une petite salle de réunion : 20,2m²,
- salle Japon : 48,56 m²,
- bureau 213 : 14,2m²,
- bureau 214 : 13,3 m²,
- bureau 216 : 37m².

Afin de permettre à la Ville de Paris d'appréhender la qualité de l'activité proposée, le dossier déposé doit contenir :

- un extrait K-bis du Registre du Commerce de moins de 3 mois pour les entreprises ou un récépissé de déclaration en préfecture pour les associations,
- une présentation détaillée de l'objet de l'occupation souhaitée,
- une proposition de modèle économique de l'activité pour une période d'occupation allant jusqu'à trois ans ;
- une proposition de redevance pour l'occupation du site ;
- et, le cas échéant, les documents comptables 2024 et 2023 de la structure candidate.

Le dossier complet devra être envoyé électroniquement à l'adresse : dae-stes-bes@paris.fr

Cette occupation donnera lieu à la signature d'une convention d'occupation du domaine public et au versement d'une redevance.

Réponse à adresser à dae-stes-bes@paris.fr
